

505LN 277/16
615h

(1938-40)

A

Remboursement du prêt consenti au journal yougoslave "Pravda".

Remboursement du prêt consenti au journal yougoslave "Pravda".

Lettre du M. des Finances	19. 8.38
Lettre de la Banque de l'Union Parisienne	16. 1.39
Lettre de la S.N.C.F. aux Finances	28. 1.39
- - - - -	20. 5.39
Lettre de la Banque de l' Union Parisienne	17. 7.39
Lettre S.N.C.F. au M. des affaires étrangères	18. 7.39
Lettre S.N.C.F. au M. des Finances	24. 7.39
Lettre de l'U.P. à la S.N.C.F.	15. 1.40
Lettre S.N.C.F. au M. des Finances	30. 1.40
" - - - - -	22. 4.40

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

En avril 1940.

B 612/19

COPIE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bienveillante attention ma lettre du 20 janvier dernier, par laquelle je vous faisais connaître que le paiement des deux billets de chacun Frs : 500.000,- souscrits par le Journal "PRAVDA" à échéance des 15 juillet 1939 et 15 janvier 1940, n'avait pu être obtenu.

Etant donné qu'en cette affaire la S.N.C.F. n'est intervenue comme tiers escompteur de ces billets que sur la demande des Pouvoirs publics, je vous serais très obligé des démarches instantes que vous voudrez bien faire auprès de Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères pour que ce dernier assure, conformément aux dispositions de votre dépêche 12.204 (Direction du Mouvement Général des Fonds - Bureau J) en date du 19 août 1938, le règlement à notre profit des deux effets impayés s'élevant à .. frs 1.000.000, ainsi que le montant des intérêts de retard calculés au taux de 4% sur nos découverts.

.....

Monsieur le Ministre des Finances.

Ces intérêts s'élevaient au 15 avril 1940 aux sommes
ci-après :

1° - Intérêts afférents au billet de
Frs : 500.000,- à échéance du 15 janvier 1939,
depuis cette date jusqu'à celle du 22 juin 1939,
jour de l'encaissement du principal de l'effet
soit Frs 6.633,35

2° - Intérêts afférents au billet de
Frs : 500.000,- à échéance du 15 juillet 1939,
depuis cette date jusqu'au 15 avril 1940,
soit Frs 15.377,75

3° - Intérêts afférents au billet de
Frs : 500.000,- à échéance du 15 janvier 1940,
depuis cette date jusqu'au 15 avril 1940,
soit Frs 5.955,53

Ensemble des intérêts au 15 avril 1940... Frs 27.966,63

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de
mon respectueux dévouement.

P. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

signé: M. CRISPRET.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Services financiers

D 612/19

30 janvier 1940

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre dépêche n° 12.204 "Direction du Mouvement Général des Fonds - Bureau J", en date du 19 août 1938, relative au prêt consenti par la S.N.C.F. au profit du Journal Yougoslave "PRAVDA", j'ai l'honneur de vous informer que le paiement du billet de Fr : 500.000, - souscrit par cette firme à échéance du 15 février 1940, n'a pu être obtenu.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, copie de la lettre qui nous a été remise à l'échéance par la Banque de l'Union Parisienne auprès de laquelle cet effet était domicilié.

Permettez-moi, d'autre part, de rappeler à votre attention mes lettres des 24 juillet et 24 octobre dernier, par lesquelles je vous priais de faire le nécessaire pour que la S.N.C.F. fût remboursée du montant du billet de fr : 500.000, - échu le 15 juillet 1939 et demeuré également impayé.

Je vous serais très obligé de ce que vous voudrez bien faire auprès de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères pour que ce dernier assure, conformément aux dispositions de votre dépêche précitée, le règlement à notre profit des deux effets impayés s'élevant à FR : 1.000.000 - ainsi que le montant des intérêts de retard calculés au taux de 4 % sur nos découverts.

Ces intérêts s'élevaient au 15 janvier 1940, aux sommes ci-après :

- 1° - Intérêts afférents au billet de fr : 500.000, - à échéance du 15 janvier 1939, depuis cette date jusqu'à celle du 23 juillet 1939, jour de l'encaissement du principal de l'effet, soit ...fr : 8.833,35
- 2° - Intérêts afférents au billet de Fr 500.000, - à échéance du 15 juillet 1939, depuis cette date jusqu'au 15 janvier 1940, soit fr : 10.222,20

Ensemble des intérêts au 15 janvier 1940 fr : 19.055,55

Veillez agréer,

Le Président du Conseil d'Administration,
signé : GUINAND.

Monsieur le Ministre des Finances - Paris

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE
6 - 8, Boulevard Haussmann
P A R I S (9°)

6154

Paris, le 15 janvier 1940

Secrétariat

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
Paris

Messieurs,

Vous nous avez fait présenter ce jour un billet à ordre de fr 500.000, - à l'échéance du 15 janvier 1940 souscrit par le journal "La Pravda" de Belgrade et domicilié à nos Caisses.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous n'avons reçu aucune instruction pour le règlement de cette domiciliation et nous vous signalons, en outre, que le journal "La Pravda" n'a pas de compte dans nos livres.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE

signature

signature.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du
Conseil d'Administration

Services Financiers

D 612/19

Paris le 24 juillet 1939

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre dépêche n° 12.204 "Direction du Mouvement Général des Fonds - Bureau J" en date du 19 août 1938, relative au prêt consenti par la S.N.C.F. au profit du Journal Yougoslave "TRAVDA", j'ai l'honneur de vous faire connaître que le paiement du billet de fr 500.000 - souscrit par cette firme à échéance du 15 juillet 1939, n'a ~~xxx~~ pu être obtenu.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, copie de la lettre qui nous a été remise à l'échéance par la Banque de l'Union Parisienne, auprès de laquelle cet effet était domicilié.

En conséquence, et conformément aux dispositions de la dépêche précitée, je vous serais très obligé de vouloir bien faire le nécessaire auprès du Ministère des Affaires Etrangères, en vue de faire assurer, par ce département, le paiement, au profit de la S.N.C.F., du montant de l'effet impayé.

D'autre part, en ce qui concerne l'effet impayé de fr 500.000, à échéance du 15 janvier 1939, dont le montant en principal nous a été versé par les soins du Ministère des Affaires Etrangères à la date du 23 juin dernier, je me permets d'attirer votre attention sur le non-paiement des intérêts de retard prévus par la dépêche sus-indiquée.

Le montant de ces intérêts calculés à 4 % à compter de la date d'échéance de l'effet jusqu'au 23 juin 1939, s'élève à fr 8.833,35

Veuillez agréer,

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signé : GUINAND

Monsieur le Ministre des Finances

P A R I S

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

18 juillet 1939

Services Financiers
D 612/19

Monsieur le Ministre,

Ainsi que vous le savez, la S.N.C.F. a ~~assuré~~ ^{escompté} au mois d'août
dernier au profit du journal yougoslave "PRAVDA" les billets suivants
souscrits à son ordre par cet établissement :

- 500.000 francs au 15 janvier 1939
- 500.000 francs au 15 juillet 1939
- 500.000 francs au 15 janvier 1940
- 500.000 francs au 15 juillet 1940
- 500.000 francs au 15 janvier 1941
- 750.000 francs au 15 juillet 1941

Le paiement du billet de 500.000 francs à échéance du 15 janvier
1939 n'ayant pu être obtenu, je vous serais très obligé, à l'approche
de la seconde échéance, de vouloir bien demander au Ministre de France
en Yougoslavie de faire les démarches utiles auprès de la "PRAVDA" en
vue d'obtenir de sa part le règlement des sommes qu'elle s'était engagée
à nous verser.

Veuillez agréer,

Le Président
du Conseil d'Administration,

signé GUINAND

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE

6 et 8, Boulevard Haussmann

P A R I S (9°)

Paris, le 17 juillet 1939

Secrétariat

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS
DE FER FRANCAIS

P A R I S

Messieurs,

Vous nous avez fait présenter ce jour un billet à ordre de fr 500.000, - à l'échéance du 15 juillet 1939 souscrit par le Journal "LA PRAVDA" de Belgrade et domicilié à nos caisses.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous n'avons reçu aucune instruction pour le règlement de cette domiciliation et nous vous signalons, en outre, que le Journal "LA PRAVDA" n'a pas de compte dans nos livres.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE

signature

signature

SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

Paris, le 20 mai 1939

COPIE

Le Président du Conseil
d'Administration

Services Financiers

Monsieur le Ministre,

D 612/19

Ainsi que vous le savez, la S.N.C.F. a consenti, sur votre demande, un prêt au journal yougoslave "Pravda" pour un montant nominal global de 3.250.000 francs, les fonds nécessaires lui ayant été procurés au moyen de la souscription de ses propres billets par la Caisse des Dépôts et Consignations.

J'ai l'honneur de rappeler à votre bienveillante attention ma lettre du 28 janvier dernier, par laquelle je vous faisais connaître que le paiement du billet de 500.000 frs souscrit par le journal "Pravda", à échéance du 15 janvier 1939, n'avait pu être obtenu. Comme il était prévu dans votre dépêche 12.204 (Direction du Mouvement Général des Fonds - Bureau J), en date du 19 août 1938, le paiement de tout effet impayé devait être assuré, dans certaines conditions, par le Ministère des Affaires Etrangères.

Je vous serais très obligé de vouloir bien rappeler cette affaire au Département intéressé en vue du règlement à la S.N.C.F. des sommes qui lui sont dues à cet égard.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : GUINAND.

Monsieur le Ministre des Finances.

SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

Paris, le 28 janvier 1939

Services Financiers

D 612/19

COPIE

Monsieur le Ministre

Comme suite à la dépêche n° 12.204 "Direction du Mouvement Général des Fonds, Bureau J", en date du 19 août 1938, relative au prêt consenti au profit du Journal yougoslave "Pravda", j'ai l'honneur de vous faire connaître que le paiement du billet de frs : 500.000,-, souscrit par cette firme à échéance du 15 janvier 1939, n'a pu être obtenu.

Vous voudrez bien trouver copie ci-jointe de la lettre qui nous a été remise à l'échéance par la Banque de l'Union Parisienne, auprès de laquelle cet effet était domicilié,

En conséquence, et conformément aux dispositions de la dépêche précitée, je vous serais très obligé de vouloir bien faire le nécessaire auprès du Ministère des Affaires Etrangères, en vue de faire assurer, par ce Département, le paiement au profit de la S.N.C.F. du montant de l'effet impayé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : GUINAND.

Monsieur le Ministre des Finances
(Direction du Mouvement Général des Fonds)
à PARIS.

Paris, le 16 janvier 1939

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE
6 et 8 Boulevard Haussmann (IX^e)
SECRETARIAT

612/19

COPIE

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER
FRANCAIS
à PARIS.

Messieurs,

Vous nous avez fait présenter ce jour un billet à ordre de frs : 500.000,- à l'échéance du 15 janvier 1939 souscrit par le Journal La "Pravda" de Belgrade et domicilié à nos caisses.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous n'avons reçu aucune instruction pour le règlement de cette domiciliation et nous vous signalons, en outre, que le journal la "Pravda" n'a pas de compte dans nos livres.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE,
signé : illisible.

Ministère des Finances

Paris, le 19 août 1938

Direction du Mouvement
général des Fonds

Bureau J

12.204

Avances au journal
yougoslave "Pravda"

COPIE

Monsieur le Président,

Comme suite aux échanges de vues intervenus entre mes Services et ceux de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Société Nationale des Chemins de fer pour la réalisation d'un prêt au profit du journal yougoslave "Pravda", les dispositions suivantes ont été envisagées :

La S.N.C.F. escomptera au journal "Pravda" au taux de 4 % des billets au porteur émis par lui, domiciliés à la Banque de l'Union parisienne et dont les montants et dates d'échéances seront les suivants :

500.000 frs	au	15 janvier 1939
500.000 -		15 juillet 1939
500.000 -		15 janvier 1940
500.000 -		15 juillet 1940
500.000 -		15 janvier 1941
750.000 -		15 juillet 1941

En contre-partie de cette opération, la caisse des Dépôts et Consignations escomptera à la S.N.C.F. des billets à ordre à 3 mois renouvelables dont les montants et échéances définitifs correspondront à ceux mentionnés ci-dessus.

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'au cas où, pour quelque motif que ce soit, le journal "Pravda" serait défaillant pour le règlement de tout ou partie de l'un des effets visés ci-dessus, M. le Ministre des Affaires Etrangères assurera aussitôt, sur les crédits ouverts à son Département, le paiement intégral de cet effet au profit de la S.N.C.F. Toutefois, il se réserve d'effectuer ces versements à raison de 100.000 frs par mois à compter de l'échéance de chacun des effets impayés, étant entendu qu'il versera à la S.N.C.F., outre le capital non payé par le débiteur, les intérêts de ce capital calculés à 4% à compter de la date de l'échéance de l'effet.

.....

Monsieur le Président de la Société Nationale
des Chemins de fer français.

De même si, à la fin de l'opération, celle-ci se traduisait pour la S.N.C.F. par une perte du fait de l'excédent éventuel des charges en intérêts, impôts et frais divers supportés par elle, M. le Ministre des Affaires Etrangères assurera aussitôt, sur les crédits ouverts à son Département, le remboursement de cette perte à la Société Nationale des Chemins de fer.

D'autre part, M. le Ministre des Affaires Etrangères se réserve d'examiner la possibilité de vous demander de prendre une garantie hypothécaire sur les immeubles de la "Pravda" à Belgrade.

Il est bien entendu que les engagements pris envers la S.N.C.F. par le Département des Affaires Etrangères sont inconditionnels et seraient exécutés au profit de cette dernière, que la garantie hypothécaire prévue ci-dessus ait ou non été prise, toute somme à recevoir par la S.N.C.F. au titre de cette garantie étant reversée, le cas échéant, nette de frais, au Ministère des Affaires Etrangères.

Veuillez agréer,.....

Le Ministre des Finances

signé : Paul MARCHANDEAU